



Commune de Massongex

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

www.massongex.ch

Nouvelle procédure pour les demandes d'autorisations de construire

Dès le 17 février 2025, notre commune intégrera la plateforme eConstruction. Par conséquent, **toutes les demandes d'autorisation de construire (y compris les petites constructions)** passeront du format papier au format digital et devront être déposées en ligne, sur cette plateforme web.

Le programme cantonal « eConstruction » vise la gestion électronique des demandes d'autorisation de construire au sein de l'Etat du Valais et des communes, dans le but d'uniformiser et de fluidifier leur gestion.

Grâce à un accès personnalisé et sécurisé, « eConstruction » permet aux citoyens ainsi qu'aux professionnels de la construction de déposer les demandes d'autorisation en ligne, de suivre en temps réel le bon déroulement de leur dossier et d'interagir avec les instances communales et cantonales. Les communes et les services concernés trouvent quant à eux toutes les informations regroupées au même endroit et gagnent en efficience. Chaque citoyen a la possibilité de consulter en ligne les mises à l'enquête publiques.

Des informations complémentaires et des tutoriels sont disponibles sur le site de l'Etat du Valais (vs.ch/SAJMTE/eConstruction) ainsi qu'auprès de l'administration communale (info@massongex.ch, ou par téléphone au 024 471 37 12, Sandra Mariétan)



Administration communale
Edilité & Urbanisme

Massongex, le 12 février 2025